

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

FICHE A RETOURNER EN MAIRIE IMPERATIVEMENT POUR LE 15 <u>JUILLET 2024</u>

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture) :
ADRESSE :
TELEPHONE FIXE: PORTABLE:
ADRESSE MAIL A LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LES COURRIERS, DIFFERENTES INFORMATIONS, FACTURES,
ETC:
Si votre enfant fréquente pour la première fois le groupe scolaire, merci de bien vouloir joindre l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (Merci de bien vouloir nous fournir l'avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023 pour le 1 ^{er} janvier 2025, date de recalcul du coefficient)
Nous vous demandons de nous transmettre impérativement
<u>L'attestation d'assurance responsabilité civile</u>
avec l'inscription de votre (vos) enfants(s) avant le 15 <u>juillet 2024.</u>
Premier enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :
NOM/PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
CLASSE:
Deuxième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :
NOM/PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
CLASSE :
Troisième enfant inscrit à l'école Alphonse Theeten :
NOM/PRENOM:
DATE DE NAISSANCE :
CLASSE:



RESTAURATION SCOLAIRE 2024/2025

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette fiche et la retourner accompagnée du règlement intérieur du service de restauration scolaire signé en Mairie au plus tard **pour le 15 juillet 2024**.

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture):

Si régime particulier, merci de le pr INSCRIPTION VIA L'ESPACE FAMILLE : SUI	•	•	• /	MUNE	
INSCRIPTION SEMAINE DE RENTREE					
1er enfant : NOM - PRENOM :	🔲 Lundi	□ Mardi	□ Jeudi	□ Vendredi	
2ème enfant : NOM - PRENOM :	🗖 Lundi	□ Mardi	□ Jeudi	□ Vendredi	
3ème enfant : NOM - PRENOM :	🗖 Lundi	□ Mardi	□ Jeudi	□ Vendredi	
CHOIX POUR L'INSCRIPTION DE L'ANNEE SCOLAIRE :					
<u>Premier en</u>	<u>fant</u>				
NOM - PRENOM:					
1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire): lundi mardi (cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)	□ jeudi	□ vendredi			
2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre e (http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente ava	_	ace famille » du s	site internet d	e la mairie	
INSCRIPTION OBLIGATOIRE	VIA L'ESPACE F	AMILLE			
Deuxième e	nfant_				
NOM - PRENOM :					
1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire): lundi mardi (cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)	□ jeudi	□ vendre	di		
2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre et (http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente av	-	ace famille » du s	site internet d	<u>e la mairie</u>	
INSCRIPTION OBLIGATOIRE	VIA L'ESPACE F.	AMILLE			
<u>Troisième et</u>	<u>nfant</u>				
NOM - PRENOM :					
1) Inscription à l'année (demi-pensionnaire) : lundi mardi (cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)	□ jeudi	□ vendre	di		
2) Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente avant 9h :					
INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE					
Fait à, le		Signature (des parents	 i:	



GARDERIE 2024/2025 NOUVEAU : INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette fiche et la retourner accompagnée du règlement intérieur du service de restauration scolaire signé en Mairie au plus tard **pour le 15 juillet 2024**.

NOM/PRENOM (de la personne à qui sera adressée la facture):

Si régime particulier ou allergies alimentaires, merci de le préciser INSCRIPTION VIA L'ESPACE FAMILLE : SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE							
INSCRIPTION SEMAINE DE RENTREE							
1er enfant : NOM – PRENOM :	Lundi	□ Mardi	□ Mercredi	□ Jeudi	□ Vendredi		
2ème enfant : NOM - PRENOM :		□ Mardi	□ Mercredi	□ Jeudi	□ Vendredi		
3ème enfant : NOM - PRENOM :		□ Mardi	□ Mercredi	□ Jeudi	□ Vendredi		
CHOIX POUR L'INSCRIPTION DE L'ANNEE SCOLAI	<u>RE</u> :						
	Premier enfant						
NOM - PRENOM :							
Inscription à l'année :		□ jeudi	□ vendredi				
Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente avant 9h : □							
INSCRIPTION OBLI	GATOIRE VIA L'ESPACE	E FAMILLE					
<u> </u>	euxième enfant						
NOM - PRENOM :							
Inscription à l'année : lundi ma (Cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)	-	□ jeudi	□ vendredi				
Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie							
(http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente avant 9h : □							
INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE							
Ī	roisième enfant						
NOM - PRENOM:							
Inscription à l'année :	-						
lundi ma (Cocher le ou les jours fixes choisis pour l'année)	rdi mercredi	jeudi	vendredi				
Choix au fur et à mesure pour la semaine suivante en inscrivant votre enfant sur l'« espace famille » du site internet de la mairie (http://ville-noyelles-les-seclin.fr) le vendredi de la semaine précédente avant 9h : □							
INSCRIPTION OBLIGATOIRE VIA L'ESPACE FAMILLE							
Fait à, le,		<u>Sign</u> at	ure des pare	ents			



<u>PERSONNES AUTORISEES A REPRENDRE VOS ENFANTS A L'ISSUE DE LA GARDERIE, RESTAURATION SCOLAIRE</u>

A retourner au plus tard pour le 15 juillet 2024

NOM/PRENOM :		
<u>Frère/sœur</u> :		
Nom:	Prénom :	Age :
Nom:	Prénom :	Age :
Madame ou Monsieur :		Qualité :
Adresse :		
Tél domicile :	portable :	tél professionnel :
Madame ou Monsieur :		Qualité :
Adresse :		
Tél domicile :	portable :	tél professionnel :
Madame ou Monsieur :		Qualité :
Adresse :		
Tél domicile :	portable :	tél professionnel :
Madame ou Monsieur :		Qualité :
Adresse :		
Tél domicile :	portable :	tél professionnel :
Fait à	, le	Signature des parents :



REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE 2024-2025

À RETOURNER SIGNÉ POUR LE 15 JUILLET 2024

La restauration scolaire est un service municipal. Il n'est pas obligatoire. Il est mis à la disposition des enfants. Au cours de ce moment votre enfant sera pris en charge par du personnel communal. Ce service ne peut fonctionner qu'à travers la bonne entente de tous : enfants – parents – personnel de service.

Les repas sont fabriqués en cuisine centrale, par un prestataire extérieur (Société Sobrie Restauration) dans le cadre d'un marché public. Les repas sont livrés selon la technique de la liaison froide, le matin même de leur consommation. Ces repas sont réchauffés dans les offices du restaurant scolaire et servis par des agents communaux.

Les menus sont constitués de 4 composants :

- Un hors d'œuvre
- Un plat protidique (viande, poisson, œuf ou protéines végétales)
- Un accompagnement (légumes ou féculents)
- Un dessert

Le hors d'œuvre peut être remplacé par un fromage.

Inscription Cantine et Garderie :

<u>Deux choix vous sont proposés</u>:

- 1) Inscription à l'année (un, deux, trois, quatre ou cinq jours)
- 2) Inscription au fur et à mesure pour la semaine suivante via l'Espace Famille du site internet de la Mairie.

Si vous optez pour le choix n° 2 – (réservation à la semaine) :

Les inscriptions de la semaine seront closes le Vendredi de la semaine précédente à 9h00.



Pas de demande d'annulation ni d'ajout de repas possible pour la semaine en cours.

Les repas ne peuvent en aucun cas être annulés le jour même. En cas de Maladie, d'absence de l'enseignant, de décès ou d'accident, les repas suivants sont à annuler via le portail famille la veille avant 14h sur justificatif.

Il n'est pas possible de venir avec son repas (interdiction de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales).

Inscription Garderie:

Pour une bonne organisation des services et pour lutter contre le gaspillage alimentaire, il vous est demandé d'inscrire vos enfants en garderie via le portail famille. En cas d'imprévu ou d'oubli d'inscription (ce qui reste exceptionnel), votre enfant sera automatiquement dirigé en garderie qui vous sera facturée le 1^{er} du mois suivant.

Facturation Cantine - Garderie :

La facturation est faite à terme échu (le 1^{er} du mois suivant).

C'est la raison pour laquelle, le règlement doit intervenir dès sa mise en ligne sur le portail famille.

En cas d'impayé, une relance par mail vous sera envoyée avant transmission du dossier au SGC de Villeneuve d'Ascq - Trésor Publique (Service de Gestion Comptable) pour régularisation.

Les modes de règlement sont les suivants :

- Par carte bancaire sur l'espace famille
- Par carte bancaire à l'accueil de la mairie
- Par chèque à l'ordre de la « Régie Enfance Jeunesse », en spécifiant les références
- Pour la Garderie : Par chèques CESU valable sur l'année 2024-2025

Attention à la date de validité des chèques CESU)

<u>Tarifs Cantine 2024/2025 : (De 12h00 à 13h35) pour le scolaire</u> (De 12h00 à 13h30) pour le péri et l'extra-scolaire

Repas enfants:

- Quotient Familial de 000 à 485 : 3,42 €
- Quotient Familial de 486 à 698 : 3,50 €
- Quotient Familial de 699 à 761 : 3,87 €
- Quotient Familial de 762 à 990 : 4 €
- Quotient Familial supérieur à 991 : 4,33 €

<u>Tarifs Garderie</u> 2024/2025 : (de 7H00 à 8h35 et de 16H30 à 19H00) pour le scolaire (De 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 19h00) pour le péri et l'extra-scolaire)

GARDERIE DU MATIN : 1.90€ par enfant et par jour

GARDERIE DU SOIR : 2.60€ par enfant et par jour

Les services scolaires sont encadrés par les agents municipaux et les services péri et extra-scolaire par le service Animation.

Les enfants doivent respecter certaines règles. Le moment de repas doit être un moment éducatif, de détente et de convivialité. Nous vous demandons de bien vouloir le leur rappeler :

Repas:

- Goûter à tout ce qui est proposé
- Demander à être servi en quantité raisonnable pour éviter de gaspiller la nourriture
- Ne pas jouer avec la nourriture ni avec les serviettes en papier

Respect:

- Respecter les règles de bienséance et de vie en collectivité
- Discuter avec ses camarades sans crier ni chahuter
- Avoir un langage et une attitude correcte envers les autres (camarades, personnel de service, encadrants)
- -Respecter les locaux de l'école et le matériel pédagogique mis à leur disposition

Hygiène :

- Se rendre aux toilettes avant d'aller à la cantine, se laver les mains, prendre et utiliser la serviette de table mis à disposition.
- -Bavoirs mis pour les plus petits (Petite Section)

En cas d'intempéries, des jeux en intérieur seront proposés à vos enfants.

En cas de problème rencontré durant ces services, veuillez contacter la Mairie au 03 20 90 01 75.

<u>L'INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU GARDERIE IMPLIQUE L'ACCEPTATION TOTALE DE CE REGLEMENT PAR LES FAMILLES.</u>

Nom, Prénom, mention « lu et approuvé » et signature des parents :

Nom, Prénom et signature des enfants (pour les primaires)